

**DEPARTEMENT DES LANDES (40)**  
**VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**



24 avenue Nationale  
 40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE  
 Tel : 05 58 77 00 21  
[contact@tyrosseville.com](mailto:contact@tyrosseville.com)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

**N° 20230228\_14**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt-deux février, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 22 février 2023
Nombre de présents	25	Date d'affichage	Du 2 mars au 3 mai 2023
Nombre de pouvoirs	4	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. Régis DUBUS
Nomenclature	7.3	Certifiée exécutoire	Le 2 mars 2023

**PRESENTS :** M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, Mme Christine GAYON, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :** M. Joffrey ROMAIN, à M. Régis DUBUS ; Mme Christelle ELOZEGUY, à M. Régis GELEZ ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à M. François MARTOUREY ; M. Thomas CASAMAYOU, à M. Gilles DOR

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

**OBJET : AMENAGEMENT ESTHETIQUE URBAIN – AMENAGEMENT DES GIRATOIRES RD810 ET AVENUE DE TOURREN (affaire 054729)**

Il s'agit de travaux préalables nécessaires à la modification du carrefour entre l'Avenue de Tourren et la RD810.

Ces travaux permettront de :

- libérer les emprises du futur double giratoire ;
- réaliser l'éclairage public en accord avec l'aménagement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission « Administration générale – Finances » qui s'est réunie le 14 février 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**AUTORISE** la programmation de ces travaux sur 2023,

**DÉCIDE** de les financer en contractant un emprunt syndical auprès du SYDEC pour un montant total prévisionnel de 76 901€ et sur fonds libre pour un montant prévisionnel de 6 858 €

**RESEAU BASSE TENSION**

- Génie civil,
- Mise en souterrain par câbles,
- Reprise des branchements,
- Dépose du réseau aérien.

Montant Estimatif TTC	66 414 €
TVA pré financée par le Sydec	10 393 €
Montant HT	56 020 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	14 005 €
ENEDIS	16 806 €

**COLLECTIVITE** **25 209 €**

**ECLAIRAGE PUBLIC**

- Dépose de l'armoire de commande existante,
- Fourniture, pose et raccordement d'une armoire de commande équipée d'une horloge astronomique,
- Dépose de 7 candélabres,
- Génie civil et câblage,
- Pose et raccordement d'un candélabre en acier galvanisé thermolaqué de hauteur 4m équipé d'une lanterne ALURA,
- Fourniture, pose et raccordement de 5 candélabres en acier galvanisé thermolaqué de hauteur 8m avec crosse FILIA équipés de lanternes CITEA Midi 48 leds,
- Fourniture, pose et raccordement de 2 mâts en acier galvanisé thermolaqué de hauteur 8m,
- Fourniture, pose et raccordement de 5 lanternes CITEA Midi 40 leds,
- Pose et raccordement de 7 mâts en acier galvanisé thermolaqué,
- Pose et raccordement de 9 crosses FILIA,
- Pose et raccordement de 4 lanternes CITEA Midi 48 leds.

Montant Estimatif TTC	81 710 €
TVA pré financée par le Sydec	12 787 €
Montant HT	68 923 €
Subventions du SYDEC	17 231 €

**COLLECTIVITE** **51 692 €**



### GENIE CIVIL TELECOM

- Génie civil,
- Pose de fourreaux Ø42/45 et de chambres de tirage fournis par Orange,
- Fourniture et pose de regards pavillonnaires.

Montant Estimatif TTC	13 717 €
TVA	2 147 €
Montant HT	11 570 €
Subventions du SYDEC	6 858 €

**COLLECTIVITE** **6 858 €**

Le câblage en souterrain et la dépose du réseau aérien Télécom sont réalisés et pris en charge par Orange.

### RECAPITULATIF

Montant Estimatif TTC	161 840 €
TVA	25 327 €
Montant HT	136 513 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	38 094 €
ENEDIS	16 806 €

**PARTICIPATION COLLECTIVITE TOTALE** **83 760 €**

Dont :

**Participation collectivité exclusive en Fonds libre** **6 858 €**  
**Participation collectivité autorisée sur Emprunt** **76 901 €**

PRÉCISE que ces crédits sont prévus au budget 2023.

### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Le Maire,  
Régis GELEZ.

Le secrétaire,  
Pierre LAFFITTE.